سورة القدر

97 - SOURATE DES DECISIONS

5 versets

Révlée tout entière à La Mecque à la suite de la sourate du Sévère

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

إِنَّا أَنزَلْنَٰهُ فِى لَيْلَةِ ٱلْقَدْرِ ﴿١﴾ وَمَآ أَدْرَىٰكَ مَا لَيْلَةُ ٱلْقَدْرِ ﴿٢﴾ لَيْلَةُ ٱلْقَدْرِ
خَيْرٌ مِّنْ أَلْفِ شَهْرٍ ﴿٣﴾ تَنَزَّلُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَٱلرُّوحُ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِم مِّن كُلِّ أَمْرٍ
﴿٤﴾ سَلَٰمٌ هِىَ حَتَّىٰ مَطْلَعِ ٱلْفَجْرِ ﴿٥﴾

Bismi-L-Lâhi-r-Raḥmâni-r-Raḥîm

'inna 'anzalnâhu fî laylati-l-qadri (1) wamâ 'adrâka mâ laylatu-l-qadri (2) laylatu-l-qadri ḫayrum min 'alfi šahrin (3) tanazzalu-l-malâ'ikatu wa-r-rûhu fîhâ bi'iḏni rabbihim min kulli 'amrin (4) salâmun hiya ḥatta maṭla'i-l-fajr (5).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Nous avons révélé ce Livre dans la nuit des décisions. (1) Et qui donnera une idée de la nuit des décisions? (2) La nuit des décisions a plus de prix que mille mois. (3) Cette nuit-là, avec la permission d'Allah, les anges descendent sur terre avec l'Esprit qui vivifie toute chose. (4) Cette nuit est plongée dans la paix jusqu'à l'aurore (5).

C'est dans cette nuit qu'a débuté la révélation du Coran. Elle est une nuit bénie située au mois de Ramadan où le Coran fut descendu en une seule fois de la Tablette gardée à la «Demeure de la puissance» dans le ciel inférieur, puis il fut révélé au fur et à mesure selon les circonstances durant 23 ans au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- Puis pour montrer la valeur de cette nuit Dieu dit: «**Et qui donnera une idée de la nuit des décisions? La nuit des décisions a plus de prix que mille mois**». A ce propos Moujahed raconte: «Parmi les fils d'Israël il y avait un homme qui passait la nuit en priant et le jour, il combattait l'ennemi jusqu'au soir. Il persévérait dans ces actes mille mois. Comme les musulmans s'étonnèrent de son faire, Dieu fit descendre cette sourate pour montrer sa valeur qui dépasse, en mérite, mille mois, c'est à dire: «passer cette nuit en priant apporte un mérite plus que mille mois de l'acquittement des devoirs cultuels et du militantisme». On cite à l'appui ce hadith rapporté par Abou Houraira dans lequel le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: *«Celui qui passe la nuit des décisions en priant avec foi et espoir de la récompense divine, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés»* ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim)***[1].

«**Cette nuit-là, avec la permission d'Allah, les anges descendent sur terre avec l'Esprit qui vivifie toute chose**». Cette nuit, en vertu de sa valeur et ses mérites, une multitude d'anges descendent avec les bénédictions et la clémence, comme quand ils descendent pour écouter la récitation du Coran en entourant ceux qui se réunissent dans une assemblée où on mentionne et invoque Dieu, et comme ils mettent leurs ailes au service de celui qui recherche la science et l'apprend par égards pour lui.

Quant à l'Esprit, on a dit qu'il s'agit de Jibril (Gabriel). «**Qui vivifie toute chose**». Cette traduction parait être erronée car, selon le texte arabe, il s'agit de la paix et du salut qui règnent cette nuit-là et où les démons ne peuvent nuire à personne. D'autres ont dit: Tous les ordres

---

(1) ثبت في الصحيحين عن أبي هريرة أن رسول الله ﷺ قال: «من قام ليلة القدر إيماناً واحتساباً غفر له ما تقدم من ذنبه»

seront décrétés et termes et biens seront déterminés, comme Dieu a dit ailleurs: **«Dans une nuit où sont prises toutes les décisions importantes».**

Cette nuit-là, il n'y aura que la paix et cela jusqu'à la montée de l'aurore. Ce qui distingue cette nuit des autres, sont les signes suivants: Elle est claire comme étant éclairée par une pleine lune, sereine, on n'y sent ni chaleur ni froid, le soleil du lendemain aura une lumière faible.

Une question qui se pose: Cette nuit existait-elle avant la venue de l'Islam? Les opinions ont divergé:

- Malek rapporte qu'il lui est parvenu qu'on a montré au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- les âges que vivaient les peuples précédents ou ce que Dieu a voulu lui montrer. Comme il a constaté que les hommes de sa communauté ne pourraient atteindre la longévité des autres afin qu'ils puissent acquérir tant des œuvres pies, Dieu lui a favorisé, ainsi sa communauté, par cette nuit qui est meilleure que mille mois. On peut déduire des dires de Malek que Dieu a voulu favoriser la communauté musulmane par les mérites de cette nuit.

- D'autres ont avancé qu'elle existait déjà et existera jusqu'au jour de la résurrection. Elle est située surtout au mois de Ramadan et non comme Ibn Mass'oud et une partie des ulémas de Koufa ont prétendu qu'elle pourra se produire dans n'importe quelle nuit de l'année.

Section

Où se situe cette nuit par rapport au mois de Ramadan? Plusieurs opinions ont été dites à ce sujet.

- A la dix-septième nuit de Ramadan comme ont avancé Al-Hassan Al-Basri et Chafé'i en se basant sur un fait historique qui est la bataille de Badr, ce jour où Dieu l'a caractérisé et où Il a discerné les hommes justes des incrédules (comme il est cité dans le verset n°41 de la sourate du Butin).

- A la dix-neuvième comme ont avancé Ali et Ibn Mass'oud.

- A la vingt et unième selon les dires de Abou Sa'id Al-Khudri qui a rapporté: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- fit

une retraite spirituelle dans la première décade du mois de Ramadan et nous fîmes de même. Cette nuit-là, Jibril vint lui dire: «Ce que tu cherches se trouve devant toi» (c'est à dire dans les jours suivants). Il fit une retraite et nous la fîmes avec lui, dans la deuxième décade. Jibril vint lui dire aussi: «Ce que tu cherches se trouve devant toi». Le lendemain du vingtième jour de Ramadan, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- prêcha les hommes et dit: «Quiconque d'entre vous qui fait la retraite spirituelle avec moi, qu'il rentre chez lui car j'ai vu la nuit des décisions mais aussitôt on me l'a fait oublier. Elle se situe dans les jours impairs de la dernière décade du mois de Ramadan. J'ai vu comme si je me suis prosterné sur de la boue et d'eau».

Le toit de la mosquée était fait en queues de palmiers à travers desquels rien ne nous apparaissait du ciel. Un nuage se forma et la pluie chuta. Le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- nous fit la prière et je pus voir les tracs de la boue et de l'eau sur son visage, ce qui confirma sa vision la veille du vingt et unième jour de Ramadan» ***(Rapporté par Boukhari et Mouslim).*** Chafé'i a conclu: «Ce hadith est le plus authentique et le plus logique».

- D'autres aussi ont avancé que cette nuit se trouve au vingt-troisième, ou au vingt-cinquième jour de Ramadan en se basant sur un hadith dans lequel le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Recherchez la nuit des décisions dans les dix derniers jours de Ramadan, la nuit du cinq, du sept, du neuf» ***(Rapporté par Boukhari).***

- Elle peut se produire aussi le vingt-septième jour suivant cette version rapportée par Ahmed que Zirr a dit: «J'ai demandé à Oubay Ben Ka'b: «O Aboul Moudzer, ton frère (coreligionnaire) a dit: «-Quiconque passe la nuit en priant toute l'année rencontrera sûrement la nuit des décisions». Il me répondit: «Que Dieu lui fasse miséricorde, car il sait bien qu'elle se situe au mois de Ramadan et plus précisément la nuit du vingt-septième jour» et il jura». Je lui demandai: «Et comment la savez-vous?» Il répliqua: «Grâce à un signe qui nous l'indique, car le soleil du lendemain aura une lumière moins faible que d'habitude».

- Enfin d'autres ont avancé qu'elle se situe à la fin de Ramadan d'après un hadith rapporté par Abou Houraira.

De toutes ces opinions, Chafé'i a conclu: «Un homme avait demandé au Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue-: «Peut-on chercher la nuit des décisions en tel jour?» - Oui, répondit-il. Elle est donc une nuit dont sa date est fixée et elle ne saurait se déplacer d'un jour à un autre. Mais Abou Qilaba a dit: «Elle se déplace dans la dernière décade de Ramadan». Ce qu'a avancé Abou Qilaba parait être logique surtout si on se refére à ce hadith cité dans les deux Sahih et rapporté par Abdullah Ben 'Omar qui a dit: «Certains des compagnons du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- reçurent en sommeil la vision de la nuit des décisions dans les derniers sept jours de Ramadan. Il leur dit alors: «Je vois que vos visions concordent (-pour fixer la nuit des décisions) parmi les sept dernières nuits. Celui qui veut la rechercher, qu'il le fasse les sept dernières nuits (de Ramadan)» *(Rapporté par Boukhari et Mouslim).*

Mais Chafé'i ne parait pas être convaincu et affirme qu'elle a une date fixée, en se basant sur ce hadith cité dans le Sahih de Boukhari, dans lequel Oubada Ben As-Samet rapporte: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- vint nous trouver pour nous renseigner sur la nuit des Décisions. Deux hommes se querellèrent en sa présence. Il nous dit alors: «J'étais venu pour vous renseigner sur la nuit des Décisions, mais un tel et un tel s'étant pris de querelle, la connaisance de cette nuit m'a été ôtée. Peut-être cela vaut-il mieux pour vous. Cherchez-la parmi la neuvième, septième et cinquième avant-dernières nuits du mois».

Donc, si cette nuit n'avait pas une date déterminée le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- ne l'aurait pas limitée à des jours précis chaque année. Du hadith précédent, a conclu l'auteur, on peut dire que toute dispute dans une assemblée de science fait interrompre tout intérêt pouvant en tirer de ces assemblées. Les dires du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue-: «Peut-être cela vaut-il mieux pour vous» sans préciser la nuit exacte, incitent les hommes à chercher cette nuit dans les nuits désignées et afin qu'ils déploient leurs efforts à sa recherche et surtout dans la dernière décade du mois de

Ramadan en passant les nuits à prier et invoquer Dieu, autrement ils auraient négligé cela toutes les autres nuits pour ne veiller qu'une seule nuit si celle-ci était fixée d'avance.

On a rapporté aussi que le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- faisait sa retraite spirituelle durant les derniers jours de Ramadan et incitait ses femmes à le faire. Malek de sa part a dit que les hommes sont tenus à rechercher cette nuit durant toute la dernière décade du mois de Ramadan sans se limiter à une nuit précise, et on leur recommande d'y multiplier leurs invocations surtout dans les jours impairs. Abdullah Ben Bouraïda rapporte que 'Aicha avait demandé au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-: «Si je rencontre cette nuit, par quoi je devrais invoquer Dieu?» Il lui répondit: «Dis: «-Grand Dieu, Tu es le Pardonnant par excellence, Tu aimes le pardon, pardonne-moi» ***(Rapporté par Ahmed).***

Remarque.

Nombre d'ulémas et exégètes ont donné à cette nuit le nom: La nuit des Décisions, ou du Destin, ou du Décret... en confondant entre le mot arabe «القدْر» qui signifie: La valeur ou le mérite, et l'autre «القَدَر» qui signifie le destin. Dans cette traduction nous avons adopté le terme «La nuit des Décisions» telle quelle dans le texte originel, mais il fallait opter pour la première interprétation qui donne le sens exacté en nous basant sur les versets-mêmes où Dieu a dit d'elle: **«La nuit des décisions a plus de prix que mille mois».**

Le Traducteur